



Le magazine qui garde le contact avec les salariés Bip & Go !

Édito

4



Au revoir 2015, bonjour 2016 !
En 2015, la Cfdt Bip&Go avait pris l'habitude de communiquer envers les salariés via Bip.M@g, il n'y a pas de raison pour que ça change en cette nouvelle année !

D'autant plus que ce journal a l'air d'avoir son petit succès auprès des salariés, la Cfdt s'en réjouit.

Voici donc le Bip.M@g numéro 4 ! Je vous souhaite une bonne lecture et vous réitère mes meilleurs vœux en ce début d'année.



Dominique LAQUERRIERE
Déléguée Syndicale
Cfdt Bip&Go

AVENANT PVO

Un accord a été signé par la Cfdt, la CFTC et la CGC en novembre 2015.

Conformément à la NAO 2015, la direction s'engage à revoir le calcul de la PVO en garantissant des montants supérieurs.

Au vu de ce qui a été remonté à la Cfdt suite à la diffusion du Bip.M@g N°3, les salariés avaient deux remarques principales.

-1- Certains salariés réclamaient que les sommes allouées soient identiques pour tous !

-2- Certains salariés craignaient que le nouveau calcul soit moins favorable que l'ancien.

Sur le point -1- la direction a été inflexible, les organisations syndicales n'ont pas obtenu gain de cause.

Sur le point -2- la direction a accepté de laisser le choix au salarié d'opter pour le nouveau calcul ou de rester avec l'ancienne formule.

Fortes des remontées des salariés, c'est ce que la Cfdt a prôné tout au long de la négociation.

Chaque salarié va recevoir un avenant, à chacun de voir la formule qu'il pense être la meilleure pour ses intérêts.

N'hésitez pas à contacter la Cfdt !

CE extraordinaire du 17/12/2015

La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi prévoit que chaque année, le comité d'entreprise soit informé et consulté en amont sur les orientations stratégiques de l'entreprise. C'était l'objet de ce CE extraordinaire du 17 décembre 2015.

Certaines annonces de la direction n'ont fait qu'exacerber les inquiétudes de la Cfdt.

Rappelez-vous le Bip.M@g N°2 où la Cfdt interpellait la direction sur la fermeture des agences.

Les orientations stratégiques nous donnent une partie de la réponse. Le canal WEB va être privilégié ce qui pour la Cfdt va indubitablement impacter et remettre en question le maintien de l'ouverture des agences.

La suppression du « PASS BEAUVAIS » et prochainement celle du « Domicile Travail dans l'Eure » ne font qu'aggraver la situation.

CE extraordinaire du 17/12/2015 (suite)

La direction précise qu'elle veut faire évoluer l'organisation. Pour ce faire, elle souhaite adapter les ressources « front office » en fonction des potentiels de ventes et continuer à renforcer le « back office » en conséquence. Cette annonce inquiète la CFDT qui craint que ce soit les agences ou plutôt les salarié(e)s qui y travaillent qui soient les premières victimes de cette décision. La CFDT espère se tromper dans son analyse, si tel est le cas, il ne tient à la direction que de la contredire, cela rassurerait les salarié(e)s concerné(e)s.



Un chiffre d'affaires accru

Là aussi, la CFDT tique un peu sur l'annonce faite par la direction lors de ce C.E extraordinaire. Il est normal que la direction cherche à ce que Bip&Go soit de plus en plus prolifique, c'est le lot de toute entreprise commerciale, à condition de ne pas imposer des objectifs hors d'atteinte. La direction souhaite augmenter sa base clients de 350 000 sur les 2 prochaines années (2016 et 2017). La CFDT aurait préféré que l'on parle d'augmentation d'abonnements car un client qui souscrita pour 10 badges (par exemple) ne comptera que pour un client. Là aussi, la CFDT se méprend peut-être, s'agit-il juste de sémantique ?

Pour ces raisons, le CE a émis un avis défavorable à l'unanimité !

Négo GPEC Groupe

Avant toute chose, petit retour en arrière ! Le 09 décembre 2015 avait lieu la dernière commission de suivi de l'ancien accord GPEC arrêté au mois de septembre 2015. Alors qu'il restera encore un ajustement à faire à la fin réelle de l'accord, il est tombé **1.672.995€** (*presque 2 millions d'euros, ce chiffre intègre les compensations d'heures de nuit*) directement dans la poche de **816** salariés du groupe. Les bénéficiaires sont répartis ainsi : **629** salariés Sanef, **150** salariés Sapn, **18** salariés SE A14, **3** salariés EUROTOLL, **16** salariés Bip&Go. La CFDT, signataire de cet accord, tient tous les chiffres détaillés à votre disposition!

Certains pensent que la GPEC c'est de la poudre aux yeux ! A 1,7 million d'euros, c'est de la poudre d'or alors !

Depuis le 10 décembre 2015, les négociations GPEC ont commencé. En effet, l'ancien accord prenait fin au 31 décembre 2015, s'agissant d'accords triennaux, la loi obligeait donc le groupe Sanef à réouvrir des négociations. Pour que les salariés du groupe soient couverts durant les négociations, il a été décidé entre les syndicats signataires de l'ancien accord (CFDT - CFTC - CFE/CGC) et la direction de le proroger jusqu'au 31 mars 2016.

Comme pour la négociation de l'ancienne GPEC, la direction a mis en place deux sortes de réunions. Les groupes de travail composés de deux membres par organisation syndicale et les plénières, où se joue la négociation, composée de quatre membres par organisation syndicale.

Cinq réunions (groupes de travail et réunions plénières) ont déjà eu lieu. Plutôt que de vous en faire une synthèse, la CFDT Bip&Go vous met en pièces jointes à ce Bip.M@g n°4 les tracts de la CFDT groupe rédigés sur ce sujet. Vous aurez ainsi le déroulement chronologique des réunions.

COMMENT ÇA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?



Depuis 2 réunions, quatre syndicats ont décidé de boycotter la négociation GPEC. Du coup, seules la CFDT, la CGT et FO sont autour de la table.

Ils veulent, par cette action, s'opposer à la baisse des effectifs.

Ces quatre syndicats n'ont pas le monopole de l'inquiétude due à la baisse des effectifs. La CFDT Bip&Go intervient souvent sur ce sujet dans les instances représentatives du personnel.

Pour autant, boycotter la GPEC pour cette raison est une erreur ! En effet, cela peut semer le doute dans l'esprit des salariés en rendant la GPEC responsable de la baisse des effectifs.

Or, ce n'est pas la GPEC qui fait que les effectifs baissent. Ce sont uniquement les orientations stratégiques de l'entreprise qui, en intégrant le modèle industriel Abertis, prévoient la baisse des effectifs. Autrement dit, la baisse des effectifs est de la responsabilité de la direction et de la direction seule. Vous en voulez la preuve ? Imaginons que la GPEC débouche sur un PV de désaccord (qu'aucun syndicat ne soit signataire). Il n'y aurait donc plus de baisse des effectifs programmée ? Bah non ! Evidemment ! Aucun des syndicats restants autour de la table ne cautionne la baisse des effectifs, Il ne faut pas tout mélanger, la négociation GPEC est trop importante pour ne pas s'y rendre ! Vous connaissez l'adage ? Les absents ont toujours tort !



POURQUOI ADHÉRER À LA CFDT ?

Plus forts, plus nombreux, adhérez à la CFDT Bip&Go !

La première fonction de la CFDT est de défendre et d'étendre les droits de tous les salariés : emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, égalité professionnelle, respect de la dignité de chacun.

La CFDT est une force. C'est la première organisation syndicale française par le nombre d'adhérents : 814 363 fin 2008. Elle est composée de près de 1 500 syndicats actifs et représentatifs dans tous les secteurs professionnels. La CFDT est nationalement en progression constante dans les élections professionnelles : comités d'entreprises, délégués du personnel, conseils de prud'hommes, organismes paritaires...

45,8 % des adhérents à la CFDT sont des adhérentes, ce qui place la CFDT dans les toutes premières places en Europe en matière de féminisation des syndicats.

La CFDT développe la solidarité. Elle agit pour briser les frontières entre ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés, entre les différentes catégories de salariés, entre les générations.

La CFDT est démocratique. Elle écoute, informe, interroge, associe chaque adhérent -et à travers eux tous les salariés- à l'élaboration de ses propositions et aux actions qui les font aboutir.

La CFDT agit pour l'émancipation. Elle offre aux salariés, à travers leur acte d'adhésion, la possibilité de participer à leur devenir individuel et collectif. Elle se bat pour le droit à la dignité, le respect des droits de l'homme et la défense des libertés.

- En adhérant à la CFDT, vous choisissez :**
- un syndicat fort, efficace, démocratique, ambitieux,
 - un syndicat où vous avez toute votre place.



L'équipe CFDT Bip&Go est à votre service !

Dominique LAQUERRIERE (délégue syndicale) : 06 17 28 73 55 (dominique.laquerriere@bipandgo.com)
Francis LANGLOIS (élu titulaire DUP) : 06 14 42 94 81 (francis.langlois@bipandgo.com)

Nos coordonnées ne vous sont pas données à titre indicatif, si vous voulez poser une question, avoir un renseignement mais aussi émettre une idée, une suggestion, n'hésitez pas à nous contacter !